

**PROVINCE DE QUÉBEC**39<sup>E</sup> LÉGISLATURE1<sup>RE</sup> SESSION

QUÉBEC, LE 4 JUIN 2009

**CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR***Québec, le 4 juin 2009*

Aujourd'hui, à dix-neuf heures six minutes, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner les projets de loi suivants :

- n<sup>o</sup> 9 Loi modifiant le Code de procédure civile pour prévenir l'utilisation abusive des tribunaux et favoriser le respect de la liberté d'expression et la participation des citoyens aux débats publics
- n<sup>o</sup> 11 Loi modifiant les lois constitutives de Capital régional et coopératif Desjardins, de Fondation et du Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (F.T.Q.)
- n<sup>o</sup> 14 Loi prolongeant le mandat des membres des conseils d'administration des établissements publics de santé et de services sociaux
- n<sup>o</sup> 37 Loi donnant suite au discours sur le budget du 13 mars 2008 et à certains autres énoncés budgétaires

La sanction royale est apposée sur ces projets de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.